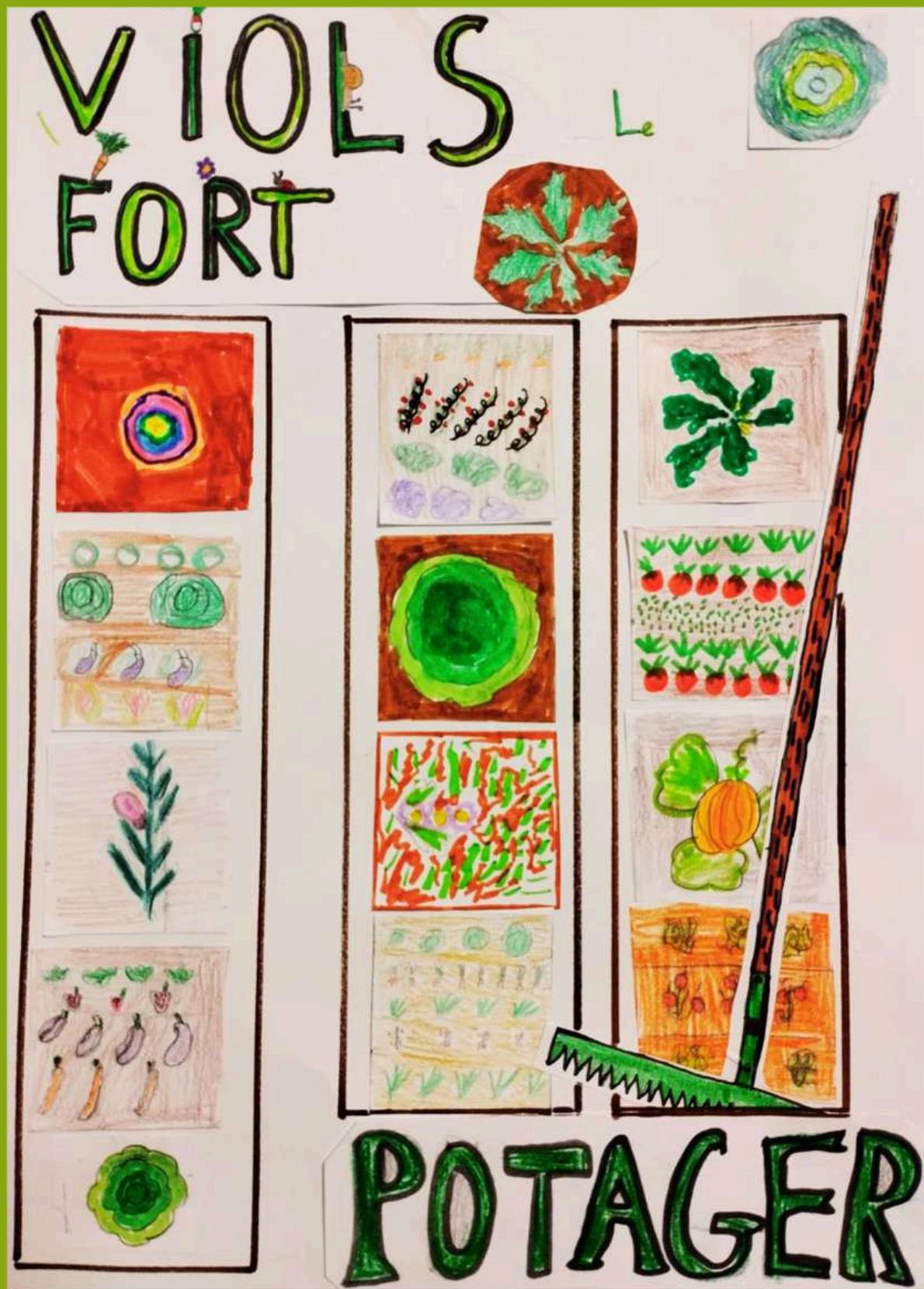


LOU SIFFLAÏRE

2025

N°13



Dessin réalisé par la classe de cm1-cm2



Editorial

Chers Violiens, chères Violiennes,

Au niveau national, la dette est devenue un vrai sujet d'actualité. S'endetter, c'est dépenser plus que ce que l'on a.

A Viols-le-fort, nous avons fait le choix de la responsabilité !

Grâce à une gestion prudente, initiée par mes prédécesseurs et poursuivie par mon équipe, nous avons investi sans excès, en rénovant l'existant plutôt qu'en multipliant les nouvelles constructions génératrices de frais de fonctionnement importants.

Résultat : un budget sain et maîtrisé et des projets utiles, avec un excédent qui permettra de rénover la traversée de Viols-le-Fort.

Cependant, gérer une commune c'est plus que faire des comptes. C'est aussi protéger ce qui fait notre force, notre patrimoine, nos paysages, nos terres agricoles, notre qualité de vie et notre futur.

C'est un engagement politique fort, en accord avec les défis de notre époque.

Inutile de faire de grands discours, le mandat qui se termine vous permet de constater quotidiennement que nos lignes directrices de campagne sont en phase avec le bilan de nos actions.

Notre couverture du bulletin est l'œuvre des enfants du Cm1-Cm2. Ceci afin de les inciter à s'intéresser à la vie municipale et les initier à la lecture. J'espère que vous apprécierez.

N'oubliez pas les rendez-vous importants de cet été, le repas républicain du 13 juillet et la fête du village en août, ces évènements permettant de nous retrouver.

Bel été à tous !



Anne DURAND
Maire de Viols-le-Fort

Informations municipales

Collecte des déchets	p.4
Qualité de l'eau potable	p.4
Foyer rural	p.5
Obligations légales de débroussaillement	p.6
Tour de Fanabréglol	p.6
Repas des aînés	p.6
Vœux de la municipalité	p.6
La Portalière	p.7
Moustiques tigres	p.7
Agence Postale Communale	p.7
Budget 2025	p.8
Services Techniques	p.10
Espace Julien Baudouin	p.10
Base d'adresses légales	p.11
Climatiseurs	p.11
Meublés de tourisme	p.12
Délivrance des Permis de construire	p.13
Agrandissement de la Bibliothèque	p.13
Echos du conseil municipal	p.14

Ca s'est passé aux écoles	p.15
----------------------------------	------

Urbanisme	p.19
------------------	------

Patrimoine	p.22
-------------------	------

Patrimoine Naturel	p.26
---------------------------	------

Revue Web	p.28
------------------	------

Vivre ensemble	p.29
-----------------------	------

Associations	p.30
---------------------	------



Mentions légales

BULLETIN MUNICIPAL DE VIOLS-LE-FORT - LOU SIFFLAIRE N°13 JUIN 2025

Directeur de Publication : Anne Durand, Maire de Viols-le-Fort

Rédaction : Les élus de la Commission Communication

Coordination éditoriale : Rodolphe Thiriez, Nicole Ratajczak, Laurent Parentini, Florence Malavialle, membres de la Commission Communication

Conception : Secrétariat de la Mairie de Viols-le-Fort

Crédits photos : Mairie de Viols-le-Fort, R.Thiriez, A.Durand, N.Ratajczak

Dessin de couverture : Classe de CM1-CM2 (Mme Grasset)

Impression 650 exemplaires sur papier certifié PEFC.

Imp'Act Imprimerie 5911, Route de Frouzet, 34380 Saint-Martin-de-Londres

Tout article proposé en conformité avec la bienséance sera le bienvenu. Merci de nous le transmettre par mail à secretariat@violslefort.fr

Lou Sifflaire en version dématérialisée est disponible sur le site internet

www.violslefort.fr

Vous êtes une entreprise et vous souhaitez utiliser nos colonnes pour une information publicitaire. Contactez-nous par mail, afin que nous puissions vous communiquer le règlement associé.

Des dispositions particulières sont proposées aux entreprises nouvellement constituées dont le siège social est domicilié à Viols-le-Fort.

Informations Municipales



> Changement dans la collecte des déchets

Attention ! Depuis le 31 mars, Viols-le-Fort connaît des changements dans la collecte des déchets.

La collecte des déchets ménagers est passée à une fois par semaine dans 7 communes du Grand Pic Saint-Loup dont Viols-le-Fort, au lieu de 2.

Cette évolution suit une première phase lancée l'an dernier dans 8 autres communes.

La poubelle verte est désormais ramassée **le lundi matin** (au lieu du mardi et du vendredi). Il faut donc sortir votre bac vert **le dimanche soir**.

Il n'y a plus qu'un ramassage par semaine.

Pour la poubelle jaune, rien ne change. Le jour de collecte reste **le jeudi**.

Par contre il sera possible, pour ceux qui le souhaitent, d'échanger votre bac jaune de 120 litres contre un bac de 240 litres.



Une journée de distribution de composteurs individuels et de bacs jaunes de 240 litres sera organisée ultérieurement. Nous vous en informerons en amont.

+ d'informations sur le site de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup : <https://grandpicsaintloup.fr/actualite/nouvelle-organisation-collecte/>

> Qualité de l'eau potable

La commune de Viols-le-Fort, bénéficie d'une gestion rigoureuse de son eau potable, assurée par la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup **depuis le 1^{er} janvier 2025** et garantissant ainsi un service de qualité aux habitants.

En 2023, l'eau potable distribuée à Viols-le-Fort affichait une conformité microbiologique de 100 % et une conformité physico-chimique de 98 %, selon les données de l'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement (Sispea). Ces chiffres indiquent une eau de bonne qualité, respectant les normes sanitaires en vigueur.

L'approvisionnement en eau de la commune provient notamment du captage Suquet/Boulidou sur la commune des Matelles.

Bien que Viols-le-Fort ne dispose pas de périmètres de protection immédiats ou rapprochés, des mesures de protection efficaces sont mises en place pour prévenir les risques de pollution accidentelle, notamment par les hydrocarbures.

La consommation moyenne d'eau par habitant de Viols-le-Fort est estimée à 95 litres par jour, contre 150 litres en moyenne pour le même type de commune au niveau national.

Viols-le-Fort dispose d'une eau potable de qualité, grâce à une gestion efficace des ressources et des infrastructures. Les habitants peuvent ainsi bénéficier d'une eau conforme aux normes sanitaires, tout en contribuant à la préservation de l'environnement local.

Informations Municipales



> Le foyer rural se refait une beauté !

La rénovation du foyer rural a débuté en 2024 à l'intérieur du bâtiment par des travaux de peinture et de remise en état des murs, sols etc...

Depuis le début de l'année 2025, c'est l'extérieur du bâtiment qui fait peau neuve : en effet le toit était dans un état si préoccupant qu'il n'était plus possible que le Foyer, occupé par le CARI ainsi qu'un particulier, continue de se dégrader sans action de notre part.

Nous avons donc décidé de faire refaire la toiture et de profiter de l'échafaudage pour nous occuper de la façade.

C'est l'entreprise PINON qui s'est chargée de la rénovation complète du toit et du sablage du clocheton et qui a également changé tous les chéneaux.

Les façades quant à elles ont été refaites par l'entreprise REVERDY.

Les volets du deuxième étage ont été rénovés et repeints par le service technique de la mairie.

Des volets neufs ont été installés au premier étage car il n'y en avait pas à ce jour. Ceux-ci ont été fournis et posés par l'entreprise ARTISANAL POSE. Certaines personnes s'interrogent : pourquoi ne pas avoir mis de pierres apparentes au foyer rural pour traiter la façade ?

Les tendances récentes au décroûtage des façades en moellons de pierres enduits présentent une image faussement rustique du bâti ancien. Le décroûtage peut fragiliser les murs dont la structure est conçue pour recevoir une couche de protection.

Un traitement des joints (en creux ou à pierres vues) est associé à cette pratique mais ne suffit pas à protéger les moellons en pierres tendres et le mortier.

Les éléments climatiques peuvent alors endommager les matériaux du mur et son épaisseur.

Seule la pierre de taille est destinée à être exposée telle quelle.

De fait, nous avons repris l'enduit et sa couleur d'époque.

Il s'agit d'un enduit composé de chaux et de sable argileux, fouetté au cyprès comme sur la photo.

Comme vous pouvez le constater, le résultat est plutôt convainquant, non ? Merci aux entreprises locales citées plus haut et à nos services municipaux pour leur professionnalisme et leur fiabilité.

Anne DURAND



Informations Municipales



> O.L.D : Obligations Légales de Débroussaillage

Les écoles sont maintenant sécurisées !

Lors de la réunion d'information avec l'ONF (Office National des Forêts) qui s'est tenue à Viols-le-Fort le 30 septembre 2024 la sécurité des abords de l'école primaire a été soulevée.

Les OLD ont été effectuées par les agents des services techniques aidés de Mr Gros, Maire de Viols en Laval pour broyer les végétaux coupés.



> Tour de Fanabréglol

Un voussoir cassé, situé dans l'arc de la porte de la tour de Fanabréglol menaçait de tomber présentant un risque pour les passants.

Il a été décidé de le remplacer et de confier cette tâche à l'entreprise spécialisée dans la taille de pierres de Claude COMBES, installée sur la commune d'Argelliers.



> Repas des Aînés

Un moment de partage !

Le 31 janvier 2025, le traditionnel repas des aînés offert par la municipalité a réuni plus de 50 convives à la salle polyvalente. Nos aînés ont pu y déguster un délicieux repas préparé par le traiteur « La felouque », avant de montrer leurs talents de danseur sur la piste, au son de l'orchestre « Julien ».

> Vœux de la Municipalité



Anne Durand la Maire et son conseil ont présenté leurs vœux aux habitants de Viols-le-Fort, venus nombreux le samedi 18 janvier 2025, à la salle polyvalente. Étaient présents également des pompiers de la brigade de Saint-Martin-de-Londres et des gendarmes de la brigade de Saint-Mathieu-de-Tréviers.

Informations Municipales



> La Portalière

« Rénovée grâce au réemploi de matériaux »

Après avoir mis en place un nouveau portail d'accès à « La Portalière », les agents des services techniques procèderont prochainement à la rénovation de ce bâtiment.

Les travaux du Foyer Rural ayant permis de récupérer des tuiles et des parefeuilles, ces matériaux seront réutilisés pour les rénovations de la bâtie.

Les tuiles anciennes seront posées sur les tôles ondulées disgracieuses de la partie cuisine et les parefeuilles au sol.

Il est important de conserver, le grand comme le petit patrimoine !

Anne DURAND



> Agence Postale Communale

Afin de sécuriser le personnel de l'agence postale communale, un hygiaphone a été installé leur permettant de travailler sereinement.

Cette installation financée par La Poste a été réalisée par l'entreprise violienne "Artisanal Pose".

Anne DURAND



> Moustique Tigre : Limiter la prolifération



La présence d'Aedes albopictus, le redouté moustique tigre, est avérée en France.

Pour limiter la prolifération de ce potentiel vecteur de maladies comme la dengue, le chikungunya et le Zika, nous pouvons tous agir en supprimant les eaux stagnantes.

Pour assécher les nombreux lieux de ponte dans notre environnement proche, il suffit de :

- mettre du sable dans les coupelles de pots de fleurs pour garder l'humidité tout en évitant l'eau stagnante,
- fermer hermétiquement les collecteurs d'eau ou les bâcher avec de la toile moustiquaire,
- curer les gouttières,
- vider une fois par semaine, ou ramasser, tous les réceptacles présents dans le jardin, sur la terrasse ou les balcons. Écuelles pour animaux, jouets, outils et objets de jardinage, bâches non tendues et tant d'autres pourraient retenir de micro collections d'eau.

La Mairie

Pour tout savoir sur le moustique tigre et adopter les bons gestes :

<http://www.moustiquetigre.org/>

Informations Municipales



> Budget 2025

Quelques repères concrets !

Le budget a été présenté et voté en conseil municipal le 7 avril 2025. Il s'inscrit dans un souci permanent de maîtrise des dépenses de fonctionnement, ce qui nous permet de dégager des marges de manœuvre financières, une capacité d'autofinancement soutenue qui garantit un volume de dépenses d'équipements correspondant aux besoins de la commune.

Section de Fonctionnement : Garantir les services du quotidien

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Dépenses

Elles sont composées de dépenses liées à l'entretien et à la consommation énergétique des bâtiments communaux, aux achats de matières premières et de fournitures, aux prestations de services, à l'entretien de la voirie communale, aux subventions versées aux associations, aux intérêts des emprunts, ainsi qu'aux charges liées à la masse salariale.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 110 930 €, permettant de dégager une capacité d'autofinancement de 1 671 137 € pour les projets d'investissement.

Recettes

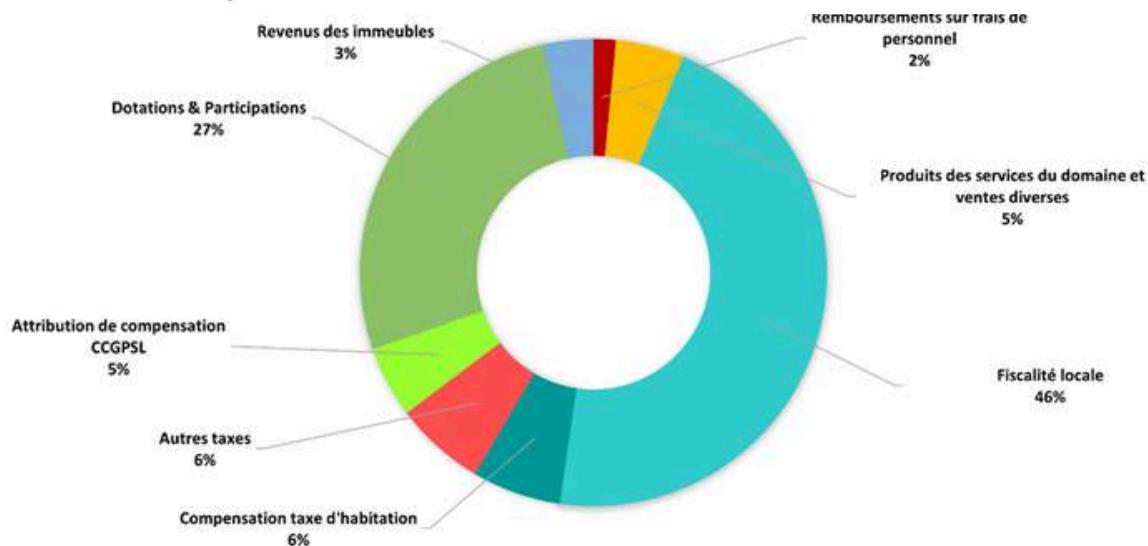
Les recettes réelles de fonctionnement sont essentiellement constituées par les dotations de l'État, la Fiscalité et les revenus locatifs de la commune.

La Fiscalité

Cette année, la municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les taux d'imposition qui sont les suivants :

	Taux voté	Produits estimés
Foncier bâti	46.99 %	571 398 €
Foncier non bâti	54.45 %	6 861 €
Taxe d'habitation sur résidences secondaires	18.42 %	17 757 €

Répartition des recettes réelles de fonctionnement



Informations Municipales



Section d'Investissement : Préparer l'avenir

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. En dépenses d'investissement les principaux projets sont la poursuite de la restauration des bâtiments communaux, des murs en pierres sèches, les travaux de voirie, le passage de l'éclairage public en LED, la rénovation complète de la RD32, l'agrandissement de la bibliothèque...

La dette

La commune porte une attention particulière à sa dette et son évolution. La dette de Viols-le-Fort se situe à 139 € par habitant, contre 519 € en moyenne pour les communes de la même strate en 2023. Ces chiffres correspondent au remboursement du capital au 01/01/2025.

Travaux en régie : Valoriser les compétences communales

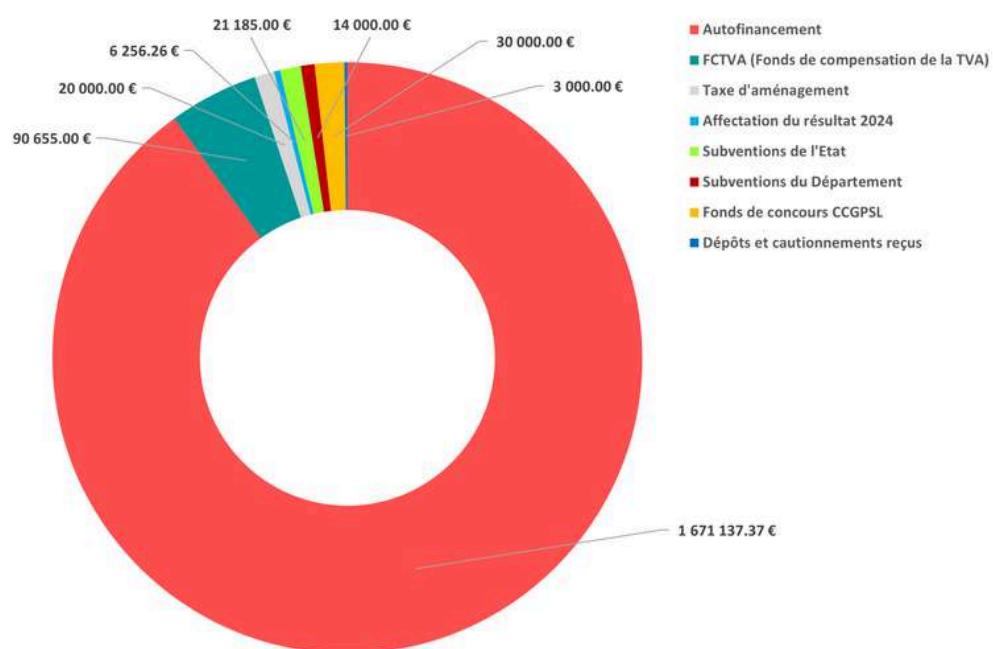
La commune de Viols-le-Fort poursuit son engagement en faveur des travaux en régie, réalisés directement par les agents municipaux. Cette approche permet de mobiliser les savoir-faire internes pour des interventions efficaces, maîtrisées et adaptées aux besoins locaux.

Qu'il s'agisse de petits aménagements de voirie, d'entretien des bâtiments publics, ou encore de réparations courantes, les équipes techniques interviennent rapidement tout en garantissant la qualité des réalisations. Cette organisation contribue également à la bonne gestion des deniers publics en limitant le recours à des prestataires extérieurs pour certaines opérations.

La commune continuera de soutenir cette dynamique en 2025, en adaptant les moyens matériels et humains aux besoins identifiés dans le programme d'investissement.

Anne DURAND

Financement des dépenses d'investissement



Informations Municipales



> Services Techniques

La commune doit aussi répondre à l'obligation légale de débroussaillement. Un point important de cette obligation est situé tout autour de l'école primaire. Une bande de 50 mètres depuis la clôture, s'agissant d'un établissement scolaire, doit être traitée. Ce premier chantier qui représente une surface importante est réalisé avec rigueur et professionnalisme par nos services techniques. La ramille est broyée sur place par Luc GROS, que nous remercions grandement ; les branches sont récoltées et stockées par nos agents.

Un deuxième chantier s'est ouvert à l'école élémentaire. Un complément d'isolation sous toiture de 10 centimètres est en cours de réalisation par les services techniques. Sous les combles, ce chantier est fastidieux et pénible, mais nécessaire pour le confort des utilisateurs et les économies d'énergie.

La RD 32 a nécessité l'intervention des services techniques, au niveau du lac du tailleur, afin de remplacer et de consolider une plaque en fonte du réseau pluvial. Elle a été éventrée par le passage d'un poids lourd sur le trottoir.

Une intervention sur l'ensemble des panneaux routiers de signalisation, depuis le cimetière jusqu'à la sortie d'agglomération en direction de Puéchabon est réalisée en urgence à la suite de vandalisme.

Le foyer rural continue de bénéficier de l'attention des services techniques. Les volets sont retirés, entièrement poncés, restaurés, repeints, et réinstallés sur le bâtiment. Les prochaines interventions sur ce bâtiment communal concernent les toilettes dont la rénovation doit être terminée et la cage d'escalier qui sera remise en état.

Les jeux pour enfants du jardin de Julien doivent être rénovés et de nouveaux jeux installés. Pour cela la terre est décaissée tout autour de l'aire de jeu par Rémi CHAUDESAIGUES aidé par nos équipes.

En parallèle, les travaux courants de nettoyage, désherbage, réparation des chemins sont assurés. Prochain chantier d'envergure, pour les services techniques, la restauration de la Portalière.

Patrick MICHEL

> Espace de Julien Baudouin

Les travaux ont bien avancé à l'espace Julien Baudouin. En plus de la remise à neuf de la structure existante, une balançoire a été ajoutée pour le bonheur des enfants et des plus grands.

Il reste encore quelques étapes avant la réouverture avec la mise en place d'un géotextile et de graviers homologués pour les aires de jeux. L'ouverture est prévue pour fin juin au plus tard.

Rodolphe THIRIEZ



Informations Municipales



> Réalisation de la Base d'Adressage locale de la commune

Depuis le 1^{er} juin 2024, la loi n°2022-217 du 21 février 2022 dite loi 3DS oblige les communes de moins de 2000 habitants à créer leur **Base d'Adressage**

Local (BAL) : il s'agit de donner à chaque voie une dénomination et à chaque construction (maison, bâti divers, ...) un numéro qui lui est propre.

Cette BAL alimentera ensuite la **Base d'Adressage Nationale (BAN)** qui référence l'ensemble des adresses du territoire. Elle fait partie du référentiel d'adresses officiellement reconnu par l'Administration.

Cet BAN localise ainsi « officiellement » votre habitation et permet donc, notamment :

- Une rapidité d'intervention des services de secours
- Une efficacité pour l'acheminement des colis/courriers
- Une facilitation pour le déploiement des réseaux (fibre...)

La réalisation de la BAL implique la vérification de chaque nom de voies, de chaque numéro de bâti. Dans certaines situations, des voies devront être nommées (comme des impasses actuellement sans dénomination) et les bâtiments/habitations devront



être numérotés selon les exigences de la BAL :

- *un même numéro ne peut desservir plusieurs habitations*
- *le numéro attribué ne peut comporter de Bis, Ter ou A / B*

Vous l'avez donc compris, certains seront amenés à changer de numéros ou de nom de voie. Si vous êtes concernés, dès la finalisation de la BAL (fin juin), un courrier vous sera adressé par la mairie avec un certificat d'adressage.

Si vous vous posez des questions, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie.

La Mairie

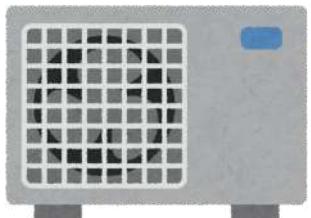
> Climatiseurs

Nos rues et quartiers gagnent à être préservés dans leur beauté et leur harmonie. Les unités de climatisation, bien qu'indispensables à notre confort, peuvent parfois altérer l'esthétique de nos façades et espaces extérieurs.

Pour contribuer à l'embellissement de notre commune, nous vous invitons à dissimuler ces appareils en utilisant des caches adaptés ou en les intégrant harmonieusement, par exemple derrière des aménagements végétaux ou décoratifs.

Votre participation à cette démarche collective est précieuse pour préserver l'image de notre village et améliorer notre cadre de vie.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre engagement et vous rappelons qu'une demande préalable auprès de la mairie est obligatoire pour toute pose d'unité de climatisation.



La Mairie

Informations Municipales



> Meublés de tourisme : Réglementation

La loi n° 2024-1039 du 19 novembre 2024, dite « loi Le Meur », vise à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale. Elle répond aux déséquilibres croissants du marché locatif, notamment dans les zones tendues, en encadrant davantage les locations de courte durée de type Airbnb.

OBJECTIFS PRINCIPAUX

Cette loi a pour ambition de :

- Favoriser le retour des logements vers l'habitat permanent.
- Donner aux collectivités locales des leviers juridiques renforcés.
- Réduire les avantages fiscaux liés aux meublés touristiques.
- Mieux encadrer les pratiques en copropriété.

PRINCIPALES MESURES

1. Fiscalité moins avantageuse

Le régime fiscal des meublés de tourisme est durci :

- L'abattement forfaitaire pour les meublés classés passe de 71% à 50%, avec un plafond de chiffre d'affaires abaissé à 77700€ (contre 188700€ auparavant).
- Pour les meublés non classés, l'abattement est réduit de 50% à 30%, avec un plafond de 15 000€.

2. Déclaration obligatoire et preuve de résidence principale

À compter du 20 mai 2026, tous les loueurs devront :

- Enregistrer leur logement sur un téléservice national.
- Fournir un avis d'imposition prouvant que le bien est leur résidence principale.



3. Diagnostic de performance énergétique (DPE) obligatoire

Un DPE devient obligatoire pour les meublés de tourisme situés en zones tendues :

- Dès 2025, le logement devra être classé au minimum F.
- À partir de 2028, la classe minimale requise sera E.

4. Pouvoirs accrus pour les maires

Les maires peuvent désormais :

- Limiter le nombre de meublés touristiques dans leur commune.
- Refuser des autorisations de changement d'usage pour préserver l'équilibre du marché locatif local.

5. Réglementation en copropriété

Depuis la publication de la loi, tout nouveau règlement de copropriété doit se prononcer explicitement sur la possibilité ou non de louer des logements en meublé de tourisme.

Pour consulter le texte complet de la loi, vous pouvez le retrouver sur Légifrance : [Loi n° 2024-1039, 19 nov. 2024, visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037244219&dateTexte=20241119&affichType=DOSSIER&numeroPage=1&nbPage=1)

La Mairie

Informations Municipales



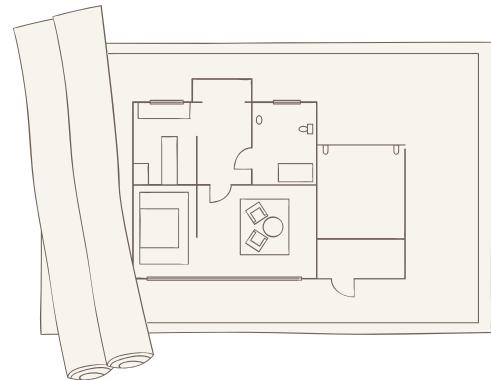
> Information relative à la délivrance des permis de construire

Malgré les épisodes de précipitations importants observés ces dernières semaines, la pression exercée sur le réseau hydrique demeure préoccupante. Cette situation résulte notamment d'une urbanisation intensive dans certaines communes limitrophes, ainsi que du déficit structurel en ressources en eau propre à notre territoire.

En conséquence, **seuls demeurent recevables les permis de construire afférents à des divisions parcellaires effectuées avant l'année 2023**. Cette mesure concerne environ 4 à 5 permis en attente, provenant à la fois d'opérations de division et du projet d'aménagement actuellement en cours. Il sera donc logique et justifié qu'ils soient validés dans les mois à venir.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) rappelle qu'aucune autorisation d'urbanisme nouvelle ne pourra être délivrée avant la mise en service effective du forage du Redonnel, situé sur la commune de Saint-Gély-du-Fesc, laquelle n'est pas envisagée avant septembre 2026.

Florence MALAVIALLE



> L'agrandissement de la bibliothèque en bonne voie

Après consultation de 3 cabinets d'architectes en début d'année, le choix de la Mairie s'est porté sur l'offre de Marie Serre et Jonas Claparède, deux architectes installés sur le village et ayant une bonne expérience des établissements recevant du public.

Après plusieurs réunions avec les bénévoles du Hibou lecteur, les agents techniques et administratifs et quelques élus, Marie Serre et Jonas Claparède ont remis leur copie.

La future extension de la bibliothèque se fera entre deux modules de la salle polyvalente. C'est près de 70 m² d'espaces supplémentaires dédiés à la lecture qui viendront s'ajouter à la bibliothèque existante. L'ensemble aura une entrée indépendante. Il sera ouvert sur l'extérieur et agrémenté d'une grande terrasse.

Nous profiterons de ces travaux pour augmenter l'espace de stockage du matériel technique d'une vingtaine de m². Voici une illustration de ce que pourrait devenir la nouvelle bibliothèque.



Prochaines étapes :

- le dépôt du permis
- le lancement de l'appel d'offre
- le choix des prestataires qui interviendront.

Les travaux devraient être lancés d'ici la fin de l'année. Ils auront un impact très réduit sur les activités proposées dans la salle polyvalente.

Rodolphe THIRIEZ

Informations Municipales



> Echos du Conseil Municipal

Afin d'économiser du papier, l'intégralité des comptes-rendus est consultable en mairie ou sur le site internet www.violslefort.fr

Conseil Municipal du 03/02/2025

- Solidarité avec la population de Mayotte
- Ouverture des crédits d'investissement 2025
- Convention Contrôle des Aires de jeux
- Participation à l'acquisition des barrières Titan (anti-véhicules-béliers)
- Demande de subventions pour l'agrandissement de la bibliothèque
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du SERVICE PUBLIC d'Alimentation en Eau Potable 2023
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du SERVICE PUBLIC d'Assainissement Collectif 2023
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du SERVICE PUBLIC d'Assainissement Non Collectif 2023
- ONF – État d'assiette
- Plan Communal de Sauvegarde

Conseil Municipal du 10/03/2025

- ALSH Les Santolines – Avenant à la convention d'accueil de loisirs périscolaires
- CCGPSL - Convention de mise à disposition des outils de mutualisation

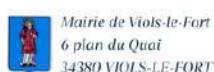
- CCGPSL - Demandes de Fonds de Concours 2025
- CDG34 - Adhésion à la convention « Prévention des Risques Professionnels »
- CDG34 - Adhésion à la mission de signalement des Actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes
- Dénomination des voies

Conseil Municipal du 07/04/2025

- Approbation du Compte Financier Unique 2024
- Affectations des résultats
- Vote des taux des taxes directes locales 2025
- Vote des subventions 2025 aux associations
- Vote du budget primitif 2025 de la commune

Conseil Municipal du 12/05/2025

- Modification du tableau des effectifs
- Emplois saisonniers 2025
- Convention d'Occupation Précaire « Diane de Viols Le Fort »
- Remise gracieuse de loyers
- Aide aux Commerces 2025
- Aide aux Commerces « La Marmite de Bilou »
- CDG34 - Adhésion à la mission « Secrétaire Général[e] de Mairie itinérant[e] »
- CCGPSL - Recomposition du Conseil Communautaire
- Convention installation de panneaux publicitaires dans les enceintes sportives communales



INVITATION

François-Xavier LAUCH
Préfet de l'Hérault

Alain BARBE
Président de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup

Patrice BURGER
Président de l'association CARI

Anne DURAND
Maire de Viols-le-Fort et son Conseil Municipal

vous convient à l'inauguration
de l'espace Julien Baudouin, du Foyer Rural
et des Toilettes sèches

Le vendredi 27 juin 2025 à 18h30



Merci de bien vouloir confirmer votre participation par téléphone au 04 67 55 01 86
ou par mail à mairie@violslefort.fr avant le 19 juin 2025

Informations Municipales



> Ça s'est passé aux écoles

Rideaux !

Il y a toujours à faire dans nos écoles. Aussi, l'école élémentaire vient de se doter de superbes rideaux occultants demandés par les enseignantes.

C'est Jean-Baptiste, un de nos agents des services techniques, qui a mené ce projet de A à Z grâce à l'utilisation de ses machines professionnelles.

Il nous a démontré ainsi tout son savoir-faire et dévoilé un autre de ses talents !

Bravo une fois de plus à nos services techniques qui font avancer de nombreux projets grâce à leurs compétences multiples et variées.

Nicole RATAJCZAK



Sortie Brebis

C'est le 18 mars 2025 que Mr Fabien Foulquier « le berger » et sa famille ont participé pour la deuxième fois à l'initiation « Comment se comporter face à un Patou ». Les élèves de la classe de Mme Océane Segui ont donc rencontré le berger au milieu de 550 brebis.

La particularité de cette sortie était de prendre conscience des bons gestes à adopter en présence d'un Patou ! Et à cette occasion, c'est le berger qui a expliqué aux enfants et aux adultes la conduite à adopter face à un troupeau sous la surveillance d'un Patou, et cela, grâce à une petite BD. Ces explications ont suscité plusieurs questions :

Comment reconnaissiez-vous vos brebis ? Pourquoi faites-vous ce métier ?

Il leur a expliqué en quelques mots et avec la complicité de ses chiens, comment il amène paître son troupeau, comment il reconnaît chaque son des cloches de ses brebis. Il leur a aussi parlé de la transhumance et de l'envie de transmettre son métier et sa passion comme il les transmet à son fils.

Cette sortie leur a également permis de se rendre compte que l'accès aux espaces naturels peut être partagé par tous.

La bonne humeur, l'observation de la nature, la curiosité ont dominé ce partage exceptionnel.

Comme l'année dernière, cette journée fut une réussite et tous les participants sont repartis enchantés de cette promenade ludique qui s'est terminée autour d'un gouter offert par la famille. Un plaisir sans doute à jamais gravé dans la mémoire de nos élèves.

Un grand merci à Fabien, Marjorie et Mathys.

Nicole RATAJCZAK

N'hésitez pas à vous renseigner

[BD Patou.pdf](#)

[Rencontre Patou.pdf](#)



Informations Municipales



Ça « potage » à l'école du Village !

Ce Mardi 8 Avril, après un temps de débroussaillage et amendements du potager de l'école (un grand merci à Mme Gros !), les élèves accompagnés de leur maîtresse et de quelques parents d'élèves ont repris gants, platoirs, semis et plants (fraisiers, menthe, salades...) pour relancer les activités du potager !

« Mais le mieux c'est de voir toutes les petites bêtes : les araignées, les escargots, les vers de terre, les coccinelles » s'enthousiasment les élèves.

Grâce au portillon installé par la municipalité chaque élève, accompagné d'un éco délégué, pourra accéder au potager pendant le temps de récréation pour observer, nettoyer, arroser...

Ainsi l'évolution de cet écosystème sera suivie au jour le jour.



La mise en route de la cuve de récupération d'eaux de pluie, orchestrée par les agents techniques permettra également d'assurer l'arrosage des plants jusqu'aux grandes vacances. D'ici la fin de l'année scolaire, les élèves vont ainsi pouvoir s'initier aux joies du jardinage.

« Les activités du potager cela détend et apaise, on s'amuse beaucoup... Nous on adore ça ! »

On a bien travaillé, on s'est bien amusé et on a adoré !

Nous comptons sur le respect et le civisme de chacun pour éviter tout vol ou toute dégradation.

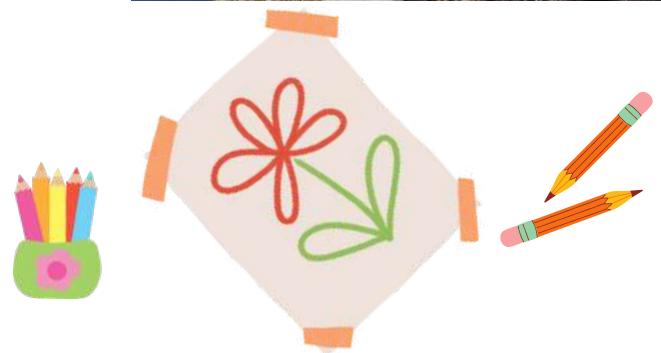
Les élèves et l'équipe enseignante



Dessine-moi Viols-le-Fort

En accord avec les maîtresses et suite à ma demande, les enfants de CM1 et CM2 ont réalisé la couverture du bulletin municipal afin de les encourager à le feuilleter, le lire et connaître la vie municipale.

Anne DURAND



Informations Municipales



Le point sur la restauration

Bilan sur la restauration scolaire : Marché public de fourniture de repas

Un cahier des clauses techniques particulières des cantines scolaires de Viols-le-Fort a été établi - en s'appuyant sur la loi Egalim - par Mme Alissia Lourme-Ruiz, Mme Delphine Leboucher et la mairie avec les avis des délégués de parents d'élèves et des agents de la cantine en 2021.

C'est donc la société API qui depuis juillet 2021 a le marché public de fourniture de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires des deux écoles de la commune de Viols-le-Fort, prenant en compte le développement durable en matière d'approvisionnements.

Cette année, avec les déléguées de parents d'élèves et les élus des Viols-le-Fort et de Viols-en-Laval, nous avons souhaité faire un bilan des quatre années écoulées.

Pour cela, dès janvier 2025, nous avons sollicité par e-mail les parents d'élèves des deux écoles, parmi lesquels certains ont bien voulu répondre au sondage sur la prestation de ce service.

À la suite de ce sondage, nous avons organisé des réunions en visio avec la participation d'un parent d'élève qui a 20 ans d'expérience dans la restauration.

Et c'est grâce aux retours des demandes des parents d'élèves que nous avons pris connaissance des améliorations apportées et des progrès restant à faire pour perfectionner la prestation.

Voici les remarques faites d'après un sondage mené auprès des parents d'élèves et après discussion avec les agents de la cantine :

Nous souhaiterions que certaines clauses mentionnées dans le cahier des charges soient appliquées, notamment concernant la préférence pour des yaourts sans sucre avec les dosettes de

sucre à part. Même chose pour que les sauces / vinaigrettes soient proposées à part de préférence. De plus, nous aimerais de manière générale aller vers plus de simplicité dans la conception des sauces.

Un e-mail a été envoyé à la société API pour convenir d'un rendez-vous.

Celui-ci est prévu le 22 mai à 14h00 à la mairie afin de présenter notre bilan et de prendre connaissance des propositions apportées par la société API.

Nous sommes tous sensibles à l'équilibre, la qualité des repas et les bonnes habitudes alimentaires à transmettre à nos enfants.

Je profite de cette parenthèse pour souligner la rapidité et l'efficacité dont font preuve les agents de la cantine lors des services. Leur rôle consiste non seulement à préparer la salle de restauration, à réceptionner les repas, à réchauffer les plats, mais aussi à couper et peeler les fruits et les légumes pour ensuite servir de nombreux élèves promptement et équitablement avant que ne sonne la prochaine heure de cours.

Ils accompagnent donc les écoliers tout au long du repas et remettent la salle en état une fois le service terminé.

Merci aux agents d'accomplir toutes ces tâches pour le bien-être de nos élèves.

Nicole RATAJCZAK



Informations Municipales

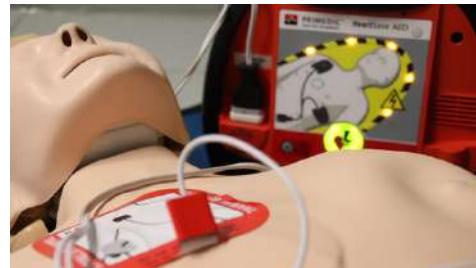


PSC1

Avoir le bon réflexe peut sauver une vie !

C'est pour mettre en place le premier maillon de la chaîne des secours que Madame la Maire souhaite, comme chaque année, offrir aux élèves de CM2 passant en 6^{ème} le certificat de prévention et de secours civique de niveau 1 (PSC1).

Prévue le 03 juin avec Mme Manon Levieux, cette journée d'initiation vise à sensibiliser les élèves aux accidents de la vie courante et aux gestes élémentaires de secours à travers des actions de prévention.



Voici quelques exemples de sujets qui seront abordés : brûlures, coupures, étouffement, intoxication, chutes, électrisation... de quoi responsabiliser nos futurs collégiens.

Bonne continuation à eux !

Nicole RATAJCZAK

Informations administratives

Services administratifs

Le secrétariat de Mairie est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00.

Pour nous joindre : 04.67.55.01.86 ou mairie@violslefort.fr

Bureau de Poste municipal

L'agence postale municipale est ouverte du lundi au samedi de 9h00 à 11h30.

Recensement à 16 ans

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire. Une attestation de recensement leur sera délivrée.

Pour toute information, veuillez consulter le site :

www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/recensement

Éclairage public

Si vous constatez la défaillance d'un lampadaire, veuillez communiquer sa référence au secrétariat de Mairie le plus tôt possible au 04.67.55.01.86.

Cahier de doléances

Un cahier de doléances a été mis en place à la Mairie. N'hésitez pas à le renseigner !

Déchetteries

La déchetterie intercommunale de Notre-Dame-de-Londres est ouverte : lundi, mardi et mercredi de 13h30 à 17h30, vendredi et samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Elle est fermée les jours fériés.

Se munir du «Pass'Pic» (disponible en Mairie).

La déchetterie mobile se tient Place des ateliers municipaux. Les dates de passage sont communiquées via la plateforme Intramuros et sur Facebook. Le planning est également disponible sur le site de la CCGPSL :

<https://grandpicsaintloup.fr/vivre-ici/mes-dechets/dechetteries/>

Elle est ouverte le vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le samedi, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00. Elle n'accepte que certains déchets : ferraille, bois, déchets verts, encombrants, piles/accumulateurs, batteries. Attention, les gravats ne sont pas acceptés.

DÉCHETTERIE MOBILE

Prochaines dates de passage :

- 20-21 juin 2025
- 12-13 septembre 2025
- 24-25 octobre 2025

Urbanisme



2^{ème} partie

> Permis de construire / Déclaration Préalable : Quel délai d'instruction ?

Le **permis de construire** est une autorisation d'urbanisme que vous devez obtenir avant de mettre en œuvre un projet de construction. C'est le dossier de référence pour construire une maison individuelle, ou pour réaliser une extension assez imposante. Dans certains cas, il est même obligatoire pour construire une piscine ou un carport. L'obtention du permis de construire est une étape importante dans votre vie, vous êtes probablement impatients de commencer vos travaux ! Après le dépôt de la demande auprès du service instructeur de votre commune, le temps d'attente pour recevoir votre autorisation de construire peut vous paraître interminable. Concrètement, quel est le **délai d'instruction du permis de construire** ?

Le délai d'instruction d'une demande d'autorisation d'urbanisme est le laps de temps qui permet à l'administration de vérifier la conformité de votre projet au plan local d'urbanisme en vigueur dans votre commune.

Le code de l'urbanisme fixe le délai d'instruction des autorisations d'urbanisme aux articles R.423-17 et suivants. En réalité, il n'existe pas un mais **plusieurs délais d'instruction fixés par le code de l'urbanisme** en fonction de différents

critères : la localisation de votre projet, sa nature et les règles d'urbanisme qui lui sont applicables.

1) Le délai de droit commun pour l'instruction d'un permis de construire

Le **délai de droit commun** est indiqué sur le récépissé de dépôt remis au demandeur au moment de l'enregistrement de son dossier.

En application de l'article R.423-23 du code de l'urbanisme, le délai d'instruction est de deux mois pour les permis de construire portant sur une **maison individuelle**. Il est en revanche de trois mois pour les permis portant sur la construction d'un **immeuble collectif** ou d'un bâtiment d'activité (commerces, bureaux, industrie...).

2) Et pour les autres types d'autorisations d'urbanisme ?

Le délai d'instruction d'un **permis d'aménager** est de trois mois, tandis qu'il n'est que de deux mois pour une **demande de permis de démolir**.

En ce qui concerne la **déclaration préalable de travaux**, (format allégé et simplifié du permis de construire pour les projets de faible envergure et les travaux générant peu de surface de plancher ou d'emprise au sol), son délai d'instruction est d'un mois.

Enfin, un **certificat d'urbanisme d'information** doit être instruit en un mois, contre deux mois pour le **certificat d'urbanisme opérationnel**.

Urbanisme



3] Les cas de majoration et de prolongation du délai d'instruction

L'article R.423-24 du code de l'urbanisme fixe les cas pour lesquels l'administration dispose d'un délai supplémentaire pour l'instruction de votre demande de travaux. Cet allongement permet au service instructeur de s'adapter à des cas de figure bien précis et nécessitant la consultation de services extérieurs.

Lorsque votre terrain se situe dans un secteur sauvegardé, dans un site remarquable ou **aux abords d'un édifice inscrit au titre des monuments historiques**, il est nécessaire de consulter l'architecte des bâtiments de France pour avis. Le délai d'instruction de votre demande est alors majoré d'un mois.

La même **majoration du délai d'instruction** s'applique si votre projet est situé dans un secteur couvert par un plan de prévention des risques d'inondation.

Lorsque votre projet est soumis au respect de réglementations complémentaires au droit de l'urbanisme, le délai d'instruction est également prolongé. C'est le cas si votre projet comprend **l'aménagement d'un établissement recevant du public**. Ce type de dossier nécessite en effet de consulter une commission spécifique pour statuer sur le respect des règles de sécurité incendie et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR). Le délai d'instruction de votre projet est alors de 5 mois.

4) La suspension du délai d'instruction : en cas de dossier incomplet

L'article R.423-19 du code de l'urbanisme précise que le délai d'instruction d'une demande de permis commence à courir à compter

du **dépôt du dossier complet** auprès de l'autorité administrative compétente.

Cela signifie que si vous déposez un dossier qui ne contient pas l'intégralité des éléments relatifs à votre projet, le service instructeur va vous transmettre une demande de pièces complémentaires. Le délai d'instruction sera alors suspendu tant que vous n'aurez pas transmis les pièces manquantes.

L'administration doit obligatoirement vous **notifier le caractère incomplet de votre dossier dans un délai d'un mois à compter de la date de dépôt de votre demande**. Elle doit le faire par l'envoi d'un courrier recommandé. À l'expiration du premier mois, toute demande de pièces n'aura plus aucun impact sur le délai d'instruction.

5) La liste exhaustive des pièces à joindre est fournie dans une notice annexée au formulaire Cerfa. En plus des pièces exigées pour tous les dossiers, il existe de nombreux documents supplémentaires à joindre selon la nature des travaux envisagés. Voici quelques exemples :

- PC 16-1 : une attestation justifiant la prise en compte de la réglementation thermique si votre projet doit la respecter
- PC24 : une autorisation préalable du préfet si votre projet nécessite un défrichement
- PC41 : un contrat de cours communes si votre projet est conditionné par l'existence d'une telle servitude.

Le service instructeur tiendra compte du dépôt des pièces manquantes dans un délai maximum de trois mois à compter de la réception de son courrier. Attention, si vous déposez ces documents trop tard, ils ne seront pas pris en compte et votre dossier fera l'objet d'un rejet tacite

Urbanisme



6] Délai permis de construire : que se passe-t-il en cas de silence de l'administration ?

Une fois que le délai d'instruction de votre demande de permis est fixé par l'administration, il est ferme. Vous pouvez solliciter le service instructeur afin de connaître l'état d'avancement de votre dossier. En l'absence de réponse de la mairie au terme du délai d'instruction, vous obtenez un permis de construire tacite, sauf exceptions.

Une demande de permis concernant un terrain situé en site classé ou en instance de classement ne peut faire l'objet d'un accord tacite. Le silence de la mairie vaut alors rejet de la demande. C'est aussi le cas si les travaux portent directement sur un monument historique, ou pour les permis de démolir portant sur un bâtiment situé en site inscrit. Pour savoir si votre terrain est en secteur protégé, vous devez consulter la carte des servitudes d'utilité publique du PLU.

Comme pour un refus classique, vous pouvez former un recours contre le rejet tacite signé par le maire de votre commune.

La durée de validité d'une autorisation tacite est la même que pour un permis classique. Les formalités à accomplir sont identiques : une fois le permis accordé, vous devez procéder à l'affichage d'un panneau au-devant de votre terrain, déposer une déclaration d'ouverture de chantier, puis une déclaration d'achèvement des travaux.

7] Que faire en cas de refus du permis de construire ?

Vous venez de recevoir la décision de la mairie et elle est défavorable ? Cela ne signifie pas pour autant que votre projet immobilier est infaisable.

Parfois, quelques petites modifications suffisent pour vous permettre de faire vos travaux. Contactez le service urbanisme pour connaître les raisons de ce refus.

Vous avez la possibilité de faire un recours contre la décision de la mairie. Vous pouvez faire :

- Un recours gracieux, dans un délai de deux mois à compter de la réception de l'arrêté de refus. Il s'agit d'un courrier recommandé à adresser à la mairie, en indiquant les motifs qui, selon vous, justifient un nouvel examen de votre demande.
- Un recours contentieux, si votre réclamation à l'amiable n'a pas abouti. Cette demande est à formuler auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter du rejet de votre recours gracieux.

Pour éviter de recevoir un refus, vous devez veiller à la conformité des travaux et aménagements envisagés au Plan Local d'Urbanisme. Seules les constructions qui respectent les règles d'urbanisme en vigueur peuvent être autorisées par la mairie.

En ?

Le délai d'instruction du permis de construire est le laps de temps qui permet au service d'instruction du droit des sols d'étudier votre demande. Il est fixé par le code de l'urbanisme.

Le délai d'instruction de droit commun est de deux mois pour un permis de construire portant sur une maison individuelle et de trois mois pour les autres types de projet.

Ce délai de droit commun peut être modifié : il peut être suspendu en cas de dossier incomplet. Il peut être prolongé ou majoré, par exemple pour les terrains situés aux abords d'un monument historique.

En principe, le silence de l'administration vaut accord tacite, mais il existe des exceptions : c'est le cas si votre projet porte sur un terrain situé en site classé.

Florence MALAVIALLE

Patrimoine



> Le Monument aux Morts le Fort

Episode 2 : construire un monument commémoratif, un effort collectif

Dans notre précédent numéro, nous avions analysé la symbolique du monument aux morts de Viols-le-Fort. Cette fois, nous plongeons dans l'histoire de sa construction qui s'est étalée sur 3 ans, entre la délibération du conseil municipal et la signature du procès-verbal de réception des travaux. En examinant les détails des décisions et des solutions choisies qui aboutirent à ce que nous voyons aujourd'hui, on prend la mesure des efforts déployés par une petite communauté rurale aux moyens limités pour honorer ses morts. Car cet édifice de pierre, que nous côtoyons parfois sans y prêter attention, fut le fruit d'une longue démarche collective, dans un contexte national où la France, meurtrie, cherchait à faire vivre la mémoire de ses morts.

1. Une décision communale en plusieurs étapes

Comme dans des milliers de communes françaises après la Grande Guerre, le conseil municipal de Viols-le-Fort décide, dès 1922, d'ériger un monument en hommage aux enfants du village « morts pour la France ». La délibération du 19 février 1922 [fig1] acte la volonté d'élever un monument dans l'ancien cimetière communal, désaffecté depuis plus de trente ans et situé en bordure de l'actuelle D32.

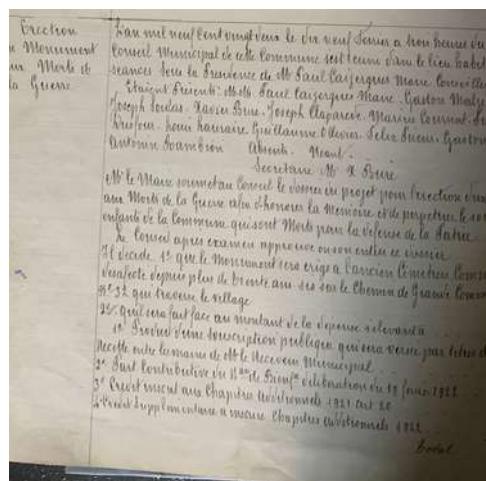


Fig1 : La première délibération du conseil municipal pour l'érection d'un monument aux morts
(Archives communales de Viols-le-Fort)

Cet emplacement, entre l'église et l'ancien cimetière, peut être interprété comme un choix symbolique fort, traduisant une préférence pour le recueillement religieux plutôt que pour une mémoire strictement républicaine, comme cela aurait été le cas s'il avait été situé près de la mairie. Albert Canal, architecte installé à Saint-Martin-de-Londres, a joué un rôle central dans la réalisation du monument aux morts de Viols-le-Fort. Il a été chargé par la commune de concevoir le projet architectural, de fournir les plans, de superviser les devis, et de faire le lien avec les Marbreries générales Gourdon, installées en région parisienne, qui ont fourni le monument sur catalogue. Cette entreprise établie en région parisienne était une des maisons spécialisées qui ont bénéficié de ce contexte mémoriel. Les Marbreries Générales ont enlevé à elles-seules 18 marchés sur un total de 157 monuments dont l'auteur est identifié dans le département de l'Hérault.

Celle-ci proposait différents modèles sur catalogue, avec une grande variété de combinaisons possibles et des éléments de personnalisation importants à travers les inscriptions. Dans le canton de Saint-Martin-de-Londres, le même architecte a présenté des modèles de cette société aux communes du Mas de Londres et du Causse de la Selle. Pour ces petites communes des garrigues du nord de Montpellier, dont les marges de manœuvre budgétaires étaient limitées, la possibilité de recourir à de la fabrication en série a permis d'obtenir des tarifs plus avantageux alors que le recours à des artistes locaux était beaucoup plus cher.

Le projet évolue ensuite à travers plusieurs étapes : en juillet 1922, le conseil accepte la soumission de l'entrepreneur local Henri Durand pour des travaux d'aménagement du site.

Patrimoine



En 1922, des échanges techniques avec la préfecture retardent le chantier : la pierre silicatée choisie est contestée. Cependant, le plan conservé aux archives départementales [fig2] nous montre que le projet se poursuit : on peut lire la mention « vu et approuvé par l'entrepreneur soussigné à Paris le 15 septembre 1922 ». Une nouvelle délibération du conseil municipal, en date du 4 mars 1923, réitère la volonté de la commune d'ériger « à titre d'hommage un monument à la mémoire des soldats de la commune morts pour la Patrie ». Il faut attendre mai 1923 pour que le projet soit validé dans sa version définitive par les autorités préfectorales. La réception des travaux aura finalement lieu en février 1925.

Cette chronologie montre bien que l'érection du monument n'a rien d'un acte ponctuel : il s'agit d'un processus lent, mobilisant le conseil sur plusieurs années, entre décision, ajustements et réalisation.

2. Une démarche étroitement encadrée par l'État

La construction du monument s'inscrit dans le cadre législatif national mis en place à partir de 1919. La loi du 25 octobre 1919 autorise les communes à ériger un monument aux morts et prévoit des subventions publiques sous condition de validation du projet par la préfecture. À cela s'ajoutent plusieurs circulaires ministérielles, notamment celle du 20 février 1920, qui recommande un emplacement visible dans l'espace public, et celle du 12 juillet 1920 (circulaire n°113), qui encadre la passation des marchés (adjudication ou marché de gré à gré).

Tout ceci fait de la construction d'un monument une affaire complexe, en particulier pour les petites communes comme Viols-le-Fort, ce que démontre bien les péripéties qui ont concerné le projet violien. Celui-ci a été examiné, comme le prévoit la loi, par la commission départementale chargée d'examiner les projets de monuments aux morts, placée sous l'autorité du préfet.

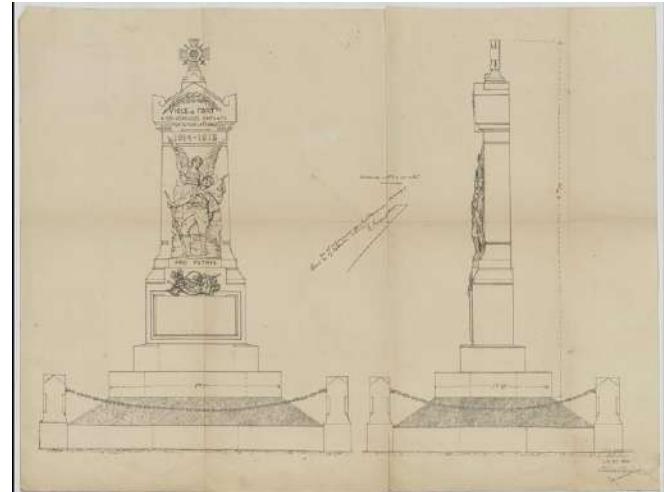


Fig2 : Plan du projet de monument aux morts de Viols-le-Fort [Archives départementales de l'Hérault]

Le contrôle exercé par cette commission s'avère très tatillon. Ainsi, dans un courrier daté du 14 avril 1922, le préfet informe M. Paul Caizergues, maire, que la commission, après avoir examiné le dossier transmis qui contenait les devis, « estime qu'il est impossible d'exécuter pour 7200 francs, rendu en gare de Montpellier, un monument de caractère artistique ». Toujours dans le même courrier, c'est la représentation du soldat qui est contestée : « c'est une anomalie de présenter un poilu de 0,90 m de hauteur ». Enfin, la commission « demande en outre d'être fixée sur la nature et la provenance de la pierre silicatée. Est-ce de la vraie pierre ou du plâtre durci ? », soulignant par là sa préférence pour de la pierre naturelle.

Le maire de Viols-le-Fort répond point par point et très précisément aux critiques et interrogations de la commission dans un courrier adressé au préfet en date du 14 mai : « la pierre silicatée est une composition formée de pierres dures et silex broyés, moulée par forte pression avec addition de ciment blanc, de silicate, et d'une matière grasse rendant ce mélange imperméable, non gélif, qui devient dur comme du granit ». Pour appuyer cette réponse très documentée, des attestations sont jointes émanant de deux architectes parisiens, dont le fameux Hector Guimard, promoteur de l'Art nouveau, qui a inspiré

Patrimoine



la forme de plusieurs monuments présents au catalogue des marbreries Gourdon. Elles soulignent la solidité de cette matière, « pierre reconstituée par la science humaine avec les mêmes procédés que la nature » comme l'affirme J. Boussard, architecte honoraire du gouvernement et expert judiciaire, qui témoigne ainsi de sa foi dans le progrès.

3- Une entreprise difficile, entre nécessité et réalité

Cet échange épistolaire démontre à quel point la construction d'un monument aux morts de la Première Guerre mondiale a été une affaire plus complexe qu'il n'y paraît : l'État voulait s'assurer du sérieux de la réalisation, aussi bien sur le plan artistique que technique, dans un souci de dignité et de solennité pour des constructions aux lourds enjeux mémoriels. Les communes, quant à elles, avaient l'initiative et répondaient à une attente des populations. Elles devaient respecter un cadre contraignant fixé par l'État tout en s'efforçant de trouver des solutions adaptées à leurs ressources, limitées dans les zones rurales.

Cela a créé des tensions que l'on perçoit bien dans le même courrier du 14 mai 1922 cité plus haut : le maire défend le projet sur le plan technique (on l'a vu) et artistique en soulignant que la figure du poilu « n'est qu'un bas-relief et que dans des monuments commémoratifs bien plus importants on a des sujets en bronze ou en marbre dans lesquels les poilus n'ont pas 0,40 m de hauteur ». Autrement dit, le projet de Viols-le-Fort ne trahit pas la mémoire des soldats : la figure du poilu n'est pas maltraitée et la qualité des matériaux ne peut être remise en question (ce qui, un siècle plus tard, se révèle parfaitement exact).

Les dernières phrases de ce courrier laissent deviner la forte attente de la population pour la réalisation du monument : « Le conseil municipal et toute la population désirent ce monument ».

Le maire demande un nouvel examen « bienveillant » du dossier, tout en s'appuyant sur les attestations fournies.

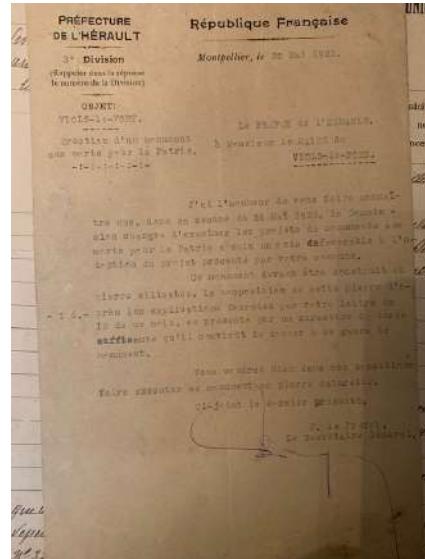


Fig3 : Courier adressé par le préfet de l'Hérault au maire de Viols-le-Fort, 30 mai 1922 (Archives communales, Viols-le-Fort)

Rien n'y fait : le 26 mai 1922 le projet est refusé par la commission départemental [fig3], dont le rôle était aussi de vérifier les plans, devis, inscriptions et financement. On perçoit bien à travers ce parcours tortueux le contrôle exercé par l'État sur les expressions locales du deuil national, même dans une petite commune rurale, où l'engagement civique devait s'accompagner d'un respect rigoureux des normes républicaines.

4. Un financement qui mobilise la population

Le coût total du monument s'élève à 17 400 francs, une somme considérable pour une commune rurale de 600 habitants [le salaire moyen annuel d'un ouvrier agricole se situait autour de 800 F]. Il faut distinguer deux types de dépenses :

- Le coût du monument fourni par les Marbreries Générales Gourdon s'élève à 9 800 francs. À cela s'ajoutent 1 200 francs d'honoraires pour l'architecte Albert Canal, et 1 400 francs pour la grille fournie par l'entreprise Guillot Pelletier d'Orléans, spécialisée dans le fer forgé et la fonte moulée. Ce sous-total représente 12 400 francs pour l'ensemble du monument.

Patrimoine



- S'y ajoutent 5 000 francs pour les travaux d'aménagement du site, confiés à Henri Durand, entrepreneur, pour le terrassement, les soutènements et la mise en perspective du monument dans l'ancien cimetière. Il est vraisemblable que ce soit le même entrepreneur qui ait assemblé le monument sur site : le coût de ces travaux était sans doute compris dans l'enveloppe dédiée à l'aménagement.

Fig4 : Première page du registre de « souscription pour l'érection d'un monument aux morts de la Grande Guerre » (Archives communales de Viols-le-Fort)

Souscription pour l'érection d'un Monument aux Morts de la Grande Guerre		
N° d'ordre	Nom et Prénom	Montant de la contribution
1	Reliquat de la Caisse des Convalescents	188,00
2	Officiale du 31 Novembre 1921	118,55
3	Claparede Jean, gamin	2,00
4	Verel Jean, gamin	1,00
5	Soulas Raymond	1,00
6	Soulas Joseph, gamin	1,00
7	Soulas Louis, gamin	1,00
8	Servent Émile	1,00
9	Touze Pierre, Teyoy - Beaumier	1,00
10	Scalla André, charron à Montpellier	1,00
11	Caizergues Paul, Moane	81,75
12	Claparede Guillaume, gamin	7,00
13	Claparede Joseph, Gabriel	6,00
14	Caizergues Guillaume, gamin	5,50
15	Touze Théodore, en Cévennes	5,00
16	Freconne Joseph, instituteur	14,00
17	Boudou, faïencier	5,00
18	Jeunessé, catholique	5,00
19	Touze Suzanne, Ernest à Montpellier	5,00
20	Blach Louis, boulanger à Lamalou	5,00
21	Socaine Félix	5,00
22	Touze Claparede Lucien	4,00
23	Laurent Joseph	3,50
24	Meignin Antonin	3,50
25	Anonymous (15)	3,00
26	Touze Brigitte, Marie	3,00
27	Claparede Augustin	3,00
28	Caizergues Jacques	3,00
La somme		1448,00

Une souscription publique (fig4) est ouverte dès 1922. Le registre conservé contient 180 noms de donateurs, allant de quelques francs à plus de 400 francs. La plus grosse somme est versée par la Caisse des Convalescents, difficile à identifier : peut-être s'agissait-il d'une structure locale destinée à soutenir les blessés de guerre. On retrouve dans cette liste toutes les catégories de population, ce qui n'est pas surprenant vu que le conflit a concerné toute la communauté villageoise.

Le financement du projet est assurée par la commune, avec la participation directe des habitants à travers la souscription et l'affectation de

crédits budgétaires, dont des excédents des années précédentes, ce qui souligne la gestion rigoureuse des deniers de la commune.

Deux emprunts sont contractés auprès de la Caisse des Retraites des Ouvriers et Paysans, créée par la loi de 1910. Cette institution proposait aux petites communes des prêts à faible taux pour des projets d'intérêt public. Viols-le-Fort emprunte 1 200 francs, puis 400 francs supplémentaires, remboursables sur dix ans à partir de 1925.

Enfin, une imposition exceptionnelle, autorisée par l'État, est votée à hauteur de 0,25 franc par habitant. Ce financement mêle solidarité populaire, gestion budgétaire rigoureuse et soutien public indirect : nous n'avons pas de trace de subvention publique directe, ce qui s'explique peut-être par la modestie du projet à l'échelle départementale.

Il illustre bien l'esprit du temps : une communauté soudée par le deuil, capable d'initiative collective pour pérenniser la mémoire des victimes et exorciser le traumatisme de la guerre. Dans un pays où le catholicisme est alors très présent, la proximité d'un tel monument avec l'église du village n'est pas anodine : les soldats morts à la guerre sont assimilés à des martyrs victimes d'une guerre juste et l'Église considère comme sa vocation d'honorer les morts et d'entretenir leur culte. Cette influence du catholicisme s'est exprimée également dans le choix de la date de commémoration nationale fixée le 1^{er} ou le 2 novembre, soit le jour de la Toussaint ou celui des Défunts dans la tradition catholique, par la loi du 25 octobre 1919 ; ce n'est que par la loi du 24 novembre 1922 que le 11 novembre devient un jour de commémoration nationale. Ainsi, à Viols-le-Fort comme ailleurs, la mémoire de la Première Guerre mondiale s'est affirmée rapidement dans le cadre des institutions et des valeurs de la République, parachevant ainsi l'enracinement d'un régime politique dont la pérennité n'était pas garantie à sa naissance en 1870.

Laurent PARENTINI

Patrimoine Naturel



> Loup y es-tu ?

Prédateurs et grande faune dans nos campagnes : une tentative de réflexion au-delà des clivages.



par Tanguy Daufresne, chargé de recherche INRAE de Montpellier [Institut National de la Recherche pour l'Agriculture et l'Environnement], habitant de Viols-le-Fort

Nos ainés de Viols-le Fort sont là pour en témoigner : les paysages ruraux évoluent. En plusieurs décennies, ils ont vu les pratiques agricoles changer, le charbonnage cesser, et les grands troupeaux de brebis déserter nos garrigues. Ils ont pu constater également un certain nombre de bouleversements concernant la faune sauvage qui peuple les forêts et les garrigues de la commune. Les perdrix rouges et les lapins, jadis très abondants, ont cédé la place aux chevreuils, aux lièvres et surtout aux sangliers. Ces derniers représentent un nouveau péril routier et causent des dégâts aux vignes, à tel point que malgré les battues, il devient souvent nécessaire de mettre en place des clôtures de protection autour des cultures. Et depuis quelques années, un nouvel arrivant, plus discret mais bien présent, fait parler de lui : le loup a fait son retour dans le département de l'Hérault. Même s'il s'agit pour l'instant de quelques individus isolés, provenant de meutes reproductrices situées en dehors du département, les dégâts sur les troupeaux sont bien là. Cette nouvelle réalité locale fait écho à un débat national plus général, en cours depuis une trentaine d'année, sur la place du grand gibier (en particulier sanglier, cerf et chevreuil) et des grands prédateurs

(loup, lynx et ours) dans nos campagnes.

Les grands prédateurs occupent le haut de l'affiche, avec des débats très clivés, relayés par la presse, dans lesquels les « pro-loup » et les « anti-loup », les « pro-ours » et les « anti-ours » s'accusent de tous les maux et semblent irréconciliables. Ces débats occultent un autre débat, moins médiatisé, entre les amateurs de grand gibier et certains agriculteurs et sylviculteurs producteurs de bois, pour qui le grand gibier représente une nuisance et un manque à gagner bien réel. En marge de ces débats, la communauté scientifique fait progresser la connaissance sur la biologie de cette grande faune, et des travaux récents montrent le rôle très important qu'elle peut avoir sur le fonctionnement et la résilience des écosystèmes qui constituent notre environnement rural.

Ainsi, entre menaces et opportunités, le rôle de la grande faune sauvage dans notre paysage rural moderne s'avère peut-être plus complexe que l'image qu'en donnent certains débats médiatisés. Pour comprendre ce rôle, il faut considérer l'histoire, mais aussi la préhistoire des paysages naturels et ruraux français. Il faut explorer comment la grande faune sauvage, à travers un réseau d'interactions complexes, a contribué à façonner ces paysages, et comment les activités humaines, en interaction constante avec cette grande faune au cours des âges, l'ont peu à peu remplacée dans cette tâche. De la révolution néolithique à nos jours, une [r]évolution du contexte humain et paysager.

Patrimoine Naturel



L'analyse des charbons et pollens fossiles suggère qu'avant les grands défrichements de la « révolution néolithique » (qui débute chez nous après -6 000 avant JC), une forêt dite « primaire » dominait le paysage sur l'ensemble du territoire hexagonal, y compris dans notre région où le climat méditerranéen domine.

A quoi ressemblaient cette forêt primaire ? Des études menées sur des forêts actuelles pâturées depuis plusieurs centaines d'années par des chevaux et bovins féraux (c'est-à-dire, issus de cheptels domestiques mais vivant librement dans la nature) et des cervidés sauvages (cerf et chevreuil), comme par exemple la New Forest dans le Sud de l'Angleterre, montrent que ces grands herbivores façonnent la forêt de manière très marquée. En pâturant sous les futaies matures, ils empêchent l'implantation de jeunes arbres, créant progressivement des pré-bois (forêts claires au sous-bois bien éclairé et tapissé de graminées), puis à mesure que les derniers vieux arbres meurent, favorisant l'implantation de grandes clairières dominées par les graminées et plantes herbacées de prairie. Ces prairies permettent l'implantation naturelle de buissons et d'arbustes de pleine lumière (genévrier, aubépine, ronces...), formant des fronts pionniers arbustifs très denses dans lesquels de nouveaux arbres peuvent se développer à l'abri de la dent des grands herbivores. En croissant, ces arbres provoquent un ombrage peu propice aux arbustes de pleine lumière, qui disparaissent alors, laissant place à de nouvelles futaies.

Le paysage forestier qui en résulte est donc une mosaïque très dynamique de milieux diversifiés mouvant dans l'espace à l'échelle du siècle ou du



Loup en région méditerranéenne (photo ©Norbert Delmas NEO)

millénaire, comprenant des zones de futaie ancienne, pré-bois, taillis arbustif, jeune futaie... mais aussi beaucoup de milieux ouverts de type prairie.

Ce paysage forestier, arbustif et prairial, mosaïque mouvante dans le temps et l'espace, est sans doute assez conforme à celui qui prédominait dans la forêt primaire, car celle-ci était peuplée non seulement par les cervidés (cerf et chevreuil) que nous connaissons aujourd'hui, mais aussi par un cortège d'herbivores sauvages de forte stature (auroch, bison européen, cheval tarpan, élans), aujourd'hui disparus des forêts françaises. De plus, cette forêt était probablement parcourue sporadiquement par des feux d'origine naturelle, en particulier dans notre région au climat méditerranéen, accentuant le maintien de faciès ouverts de type landes et garrigues.

Néanmoins, d'autres travaux scientifiques montrent qu'en l'absence de prédation, les grands herbivores atteignent des densités telles qu'ils consomment et éradiquent même les fronts pionniers arbustifs, compromettant la régénération de la forêt et menant à terme à l'éradication de celle-ci au profit de la prairie. Pour un bon fonctionnement de l'écosystème forestier, un troisième acteur majeur est donc nécessaire : la communauté des grands prédateurs qui régule la communauté des grands herbivores.

Revue Web



IntraMuros

Un outil de communication au service des usagers !

Efficace et très simple d'utilisation, l'appli IntraMuros permet de s'abonner aux notifications de sa commune et/ou celles alentour, en fonction de ses centres d'intérêt [sans publicité, ni collecte des données personnelles].

Toutes les informations essentielles

S'informer, être informé, communiquer et interagir... Une appli idéale pour rester connecté avec la ou les communes de son choix tout en ayant les informations de Viols-le-Fort

Des fonctionnalités complémentaires aux réseaux sociaux et sites internet

En plus des informations du quotidien, l'appli permet :

- **d'être alerté** en cas d'événement majeur (route coupée, inondations, animaux en divagation, arrêt préfectoral...),
- **de retrouver**, en un seul espace, les actualités communales et intercommunales,
- **d'interagir** en signalant un accident, des déchets sauvages, la perte d'un objet... ,
- **de cibler** les notifications, pour chaque nouvelle publication ou alerte majeure,
- **d'apporter** une visibilité supplémentaire aux acteurs et commerces locaux,
- **de partager** l'information à son propre réseau...

Comment la télécharger ?

L'application est **GRATUITE** et ne collecte aucune de vos données personnelles.

Disponible sur tablette et smartphone, il est possible de la télécharger via le QR code ou directement depuis le play store [Android] ou l'app store [iPhone].

En quelques secondes, retrouvez votre commune parmi les plus de 2 000 déjà inscrites, soit en procédant à une recherche dans le département de votre choix, soit en vous géolocalisant.

Une fois votre localité sélectionnée, vous pouvez demander à recevoir les notifications...

Il est également possible d'enregistrer autant de communes que vous le souhaitez

Puis c'est parti !



Vivre ensemble



> Après-Midi Dansant

Le 21 mars 2025, la mairie de Viols-le-Fort organisait un après-midi dansant pour ses habitants et ceux des communes voisines. L'occasion rêvée pour nos jeunes et nos moins jeunes de se retrouver, de danser et de passer un moment convivial en toute simplicité. Organisé régulièrement, cet événement associe musique, danse et gourmandises dans une ambiance chaleureuse et festive.

Rien de tel que des airs de musette, de tango, de valse mais aussi des années 80 pour faire revivre les belles années ! Chacun a pu exprimer ses talents de danseur sur la piste de danse.

Entre deux pas de danse, une pause s'impose !

De délicieuses pâtisseries et des boissons ont permis aux participants de reprendre des forces et de partager des moments agréables entre amis. Les discussions se mêlant aux rires dans une atmosphère détendue.

Ces après-midis dansants sont bien plus qu'un simple événement de danse, c'est aussi l'occasion de nouvelles rencontres et de renforcer les liens d'amitié. C'est un véritable rendez-vous de bien-être pour se sentir entouré et valorisé. Les sourires et les regards complices ne manquent jamais sur la piste !



La Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup informe les usagers de la piscine intercommunale que sa réouverture, initialement prévue le 28 avril 2025, est reportée en raison d'un retard dans les travaux de réfection du bassin intérieur.



Associations



Wagon Bleu

Cette année marque une étape importante pour le Wagon Bleu, qui célèbre avec fierté ses 30 ans d'existence.

À cette occasion exceptionnelle, nous avons le plaisir de vous annoncer l'organisation d'une grande tombola, ouverte à tous, pour partager ce moment de convivialité et de fête avec notre communauté.

Le grand tirage au sort aura lieu **le dimanche 28 septembre à 15h00**, dans les locaux du Wagon Bleu, situés au 83 Portes de Milan, 34380 Viols-le-Fort.

Prix des tickets : 5 €

Chaque ticket vous donne une chance de remporter l'un des 15 lots exceptionnels mis en jeu. Parmi ces trésors, vous pourrez gagner :

- Une mobylette bleue type AV88, un classique intemporel ;
- Un Solex 3800 "Wagon Bleu", ayant fièrement participé au raid France-Hongrie, chargé d'histoire et d'aventures ;
- Et bien d'autres surprises qui ne manqueront pas de ravir les passionnés de véhicules anciens !



Pour découvrir la liste complète des lots et consulter le règlement intérieur, rendez-vous sur notre site internet : www.wagon-bleu.org

Nous espérons vous voir nombreux pour fêter cet événement mémorable et partager notre passion pour les véhicules anciens, les rencontres, et les moments de partage qui rendent chaque instant unique.

Un grand merci d'avance pour votre participation et votre soutien, et à très bientôt au Wagon Bleu !

Courts Circuits

La Ressourcerie Courts Circuits a fêté ses 2 ans !

Oui, cela fait déjà 2 ans que nous vous accueillons au 27 route du littoral à Saint Martin de Londres. 2 ans de collecte, de réemploi, de pesage, d'échanges, de rencontres, d'énergie, de rires, de tri, de transport, de discussions, 2 ans pour vous et avec vous, 2 ans de plaisir de voir notre projet grandir et trouver sa place, répondre à des besoins et apporter son petit geste à la transition nécessaire. 2 ans et pas peu fiers !

Merci aux bénévoles et aux partenaires financiers dont la mairie de Viols-le-Fort, merci aux donateurs et utilisateurs. Depuis avril 2023, nous avons collecté 19,3 tonnes d'objets devenus inutiles pour les uns afin qu'ils servent à quelqu'un d'autre. 15,5 tonnes d'objets ont été remis en circulation, par le réemploi (vente), le don (organismes humanitaires, associations...) et le recyclage.



Pour se développer, la Ressourcerie cherche activement un local de stockage, à Viols-le-Fort, à Saint Martin de Londres ou dans les environs proches. Vous avez un espace qui pourrait convenir ?

Contactez-nous ! Nous étudions toute proposition.

Horaires d'ouverture :

Mercredi, vendredi et samedi de 10h à 18h et chaque premier dimanche du mois de 10h à 13h

Associations



Sauvegarde de Saint Etienne

Rénovation du banc des conseillers dans l'église de Viols-le-Fort

Jusqu'en 1905, chaque paroisse catholique en France disposait d'un **conseil de Fabrique***, composé du curé, du maire et de plusieurs membres élus. Ce conseil gérait les fonds nécessaires à l'entretien des édifices religieux et de leur mobilier. Il se réunissait généralement sous le porche de l'église, dans la sacristie ou encore dans une salle annexe. La loi de séparation des Églises et de l'État en 1905 a conduit à la suppression de ces conseils.

À **Viols-le-Fort**, les membres du conseil de fabrique se réunissaient sur le **banc des conseillers**, situé dans la nef, face aux fonts baptismaux. Ce banc a connu une première restauration lors des grands travaux de rénovation de l'église au début des années 1990, avec un ponçage et un vernissage du bois. Toutefois, le plancher sous le banc, fragilisé par le temps, nécessitait des réparations plus approfondies.



Avec les années, l'état du plancher s'est encore dégradé, représentant un risque pour les cérémonies d'obsèques et de mariage où ce banc est encore utilisé. **Consciente du danger, l'association Sauvegarde de Saint-Étienne a décidé d'entreprendre une rénovation complète.**

Aujourd'hui, le **travail est terminé** : la structure a été consolidée et un **parquet neuf a été posé sur toute la surface**, assurant ainsi sécurité et confort aux usagers de l'église.

Une belle initiative qui préserve le patrimoine local tout en garantissant la sécurité des fidèles.

* merci à *Wikipédia* pour la partie historique.

Surprise et remerciement pour Irène LOMBARD



Bienfaisante par ses dons réguliers depuis plusieurs années envers l'association « Sauvegarde de Saint Etienne », Irène a aussi contribué grandement à la vie paroissiale notamment dans l'accompagnement des familles lors de funérailles, dans les préparations et animations liturgiques des offices et depuis très longtemps dans la catéchèse des enfants de Viols-le-Fort et de Saint Martin de Londres.

Ayant appris son déménagement en direction de PAU, nous ne pouvions pas la laisser partir sans la remercier et lui dire au revoir, aussi, nous lui avons fait la surprise de partager avec elle quelques instants gourmands et conviviaux le mercredi 23 avril 2025.

Merci Irène, pour tes actions visibles et invisibles, tes aides discrètes à notre égard. Bonne installation et belle intégration dans ton nouveau cadre de vie, en espérant avoir des nouvelles de temps en temps.

Bon vent !

Associations



Musée Père SOULAS

Contrairement aux prévisions partagées dans ces colonnes en janvier 2024, le musée dédié au Père Soulas ne sera pas installé au fond de l'église, mais positionné dans la chapelle jouxtant l'église.

En préparation de son ouverture prévue en février 2026, l'association s'est mise en action sur plusieurs fronts :

Un premier groupe composé de 7 membres s'affaire à établir un inventaire aussi précis que possible de tous les objets (vêtements, reliques, souvenirs, livres, mobilier...) transmis courant 2023 par les sœurs de l'Alliance (anciennement Congrégation des "Sœurs Gardes-malade de Notre-Dame-Auxiliatrice" basées aux Matelles). À ce jour après s'être réuni à 9 reprises, près de 130 pièces ont été identifiées et inventoriées minutieusement.

Afin de répondre à un besoin de surfaces de stockage, un deuxième groupe composé de sympathisants et de membres s'est mobilisé afin de créer une cloison au fond de l'église pour constituer une pièce de rangement.

Une cloison séparatrice en structure bois et verre, commandée à un menuisier local sera positionnée dans la chapelle courant septembre 2025 et nous permettra d'installer en toute sécurité les pièces retenues pour être exposées aux plus grands nombres selon les conseils avisés de Cécile DURAND architecte d'intérieur et sympathisante de l'association.

Bel été à vous tous, en vous donnant **rendez-vous le samedi 6 septembre 2025** pour la journée des associations du plateau Violien.



Secours Catholique

L'Équipe locale du Secours Catholique de Saint Martin de Londres une Équipe qui bouge !

Pour la troisième année « **Une journée du livre** » le **21 juin 2025 de 9h30 à 17h**,

au cours de cette journée des écrivains régionaux dédicaceront leurs livres. Les crêpes de Jocelyne et des boissons vous seront proposées.

L'après midi l'invité d'honneur vous parlera de son œuvre, des animations sont prévues notamment avec un atelier illustration le matin et l'après midi un intermède musical en compagnie du clown Olga ! L'affiche est en cours de réalisation .



Bien entendu notre boutique sera ouverte uniquement pour la vente de livres !



Le 28 Juin pour la première fois un « Défilé de mode »

digne de la Fashion Week avec la participation de mannequins issus de la population Saint Martinoise !

Nous vous attendons nombreux à ces 2 événements !

Nous vous rappelons que les permanences d'accueil ont lieu aux heures d'ouverture de la boutique le jeudi après midi de 14h à 17h et le dernier samedi du mois de 9 à 12h. Les sommes récoltées à la boutique sont reversées pour venir en aide aux personnes en difficulté .

Rendez vous donc au 7 Plan de Claustre à Saint Martin de Londres

*Bernadette Martinez - Responsable Vie d'Équipe
Secours Catholique - Saint Martin de Londres*

06 99 23 40 38

Associations



Tambourin Club

Quelle belle entrée en matière pour le championnat au Tambourin Club !

Nos jeunes poussins pour leur premier championnat, ont déjà triomphé à trois reprises (dont une victoire en match de coupe) et ont obtenu un match nul. De quoi encourager ces futurs champions, sous l'œil bienveillant de leur coach, Anthony Poso qui s'investit pleinement !

Pendant ce temps, l'équipe H3A démarre fort avec deux victoires (une à l'extérieur contre Cazouls-d'Hérault et une à domicile contre Cournonterral).

Bravo à tous !

La deuxième équipe H3B composée de jeunes joueurs a, quant à elle, gagné deux matchs contre La Penne-sur-Huveaune [13] et Saint Pons de Mauchiens. Malgré un match haletant, un score à 12-12 45 partout, les Violiens se sont inclinés face à Teyran. Quel suspens !

Félicitation pour ces beaux résultats !

En prime, le tirage au sort a décidé que nos deux équipes H3 s'affronteront en coupe d'Hérault.

À suivre avec impatience !

Quelle belle dynamique pour notre ligue qui a réalisé trois victoires successives contre Narbonne, Grabels et Poussan, avant de rencontrer une défaite sur le terrain de Lavérune.

Un grand merci à tous pour votre participation au loto du Club du 9 mars qui a été un véritable succès !

Ne manquez pas notre traditionnelle **journée détente qui se tiendra le 29 juin**, un moment convivial à ne pas rater !

Pour les inscriptions, prenez contact au 06 08 17 78 92 (Patrick) ou au 06 75 40 12 33 (Nathalie)



Associations



Comité des Fêtes

Un grand merci du Comité des Fêtes de Viols-le-Fort !

Le Comité des Fêtes de Viols-le-Fort tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont participé au retour tant attendu des oreillettes, les 5, 6 et 7 mars derniers. Grâce à vous, cette tradition a repris vie dans la joie et la gourmandise !

Un grand merci également à tous ceux qui ont pris part au loto du 16 mars, un moment convivial qui a rassemblé petits et grands dans une ambiance chaleureuse et festive.

Notez bien dans vos agendas : **la Fête votive de Viols-le-Fort aura lieu les 1er, 2 et 3 août 2025** ! Le programme complet sera distribué une semaine avant le début des festivités. De belles surprises vous attendent, alors restez à l'écoute !



Le Hibou Lecteur

Le Hibou lecteur vous informe que votre bibliothèque préférée sera ouverte **jusqu'au 31 juillet 2025** aux horaires habituels.

Les bénévoles vous accueillent :

Le mercredi de 16h à 18h30 et le samedi de 10h à 12h30. Nouveauté : En cas de besoin, sur demande, nous pouvons vous ouvrir cet espace sur d'autres horaires. (Crèches - aides-maternelles - Nounous)

Pour cela, vous pouvez nous contacter :

Marie-Christine : 06 87 02 31 58

Marielle : 06 47 69 95 15

Le dimanche 23 mars, nous avons eu le plaisir et le privilège, d'accueillir « **LA CLIQUE DU DING** »

Orchestre de 8 handpans dirigé par Clément Fernandez.

Le public nombreux et enthousiaste était au rendez-vous.

Un grand merci aux musicien(ne)s, et à Clément pour cette découverte et ce beau partage.

Le prochain bibliobus de « PierresVives » viendra à Viols le Fort **le lundi 7 juillet**.

Cela va nous permettre de renouveler encore les ouvrages de la bibliothèque. **Venez les découvrir !!!**

« PierresVives » est partenaire de notre bibliothèque. Un grand merci pour le soutien que nous apporte toute son équipe.



La 7^{ème} édition du prochain **Salon du livre** aura lieu le **Dimanche 16 novembre 2025** à la salle polyvalente, et se prépare avec une grande motivation.

Nos fidèles auteur(trice)s locaux et de nombreux nouveaux écrivain(e)s et illustrateur(trice)s seront au rendez-vous, pour notre plus grand plaisir.

Nous vous présenterons le programme de cette belle journée dans notre prochain article.

Le projet d'extension de la bibliothèque avance à grand pas !!

Ce qui nous réjouit.

Cet agrandissement va demander plus de présence bénévoles, vous pouvez déjà venir rejoindre notre belle équipe dynamique et sympathique !!!

*L'équipe des bénévoles de la bibliothèque
Le Hibou lecteur*

**« Lire, c'est planter des racines dans l'esprit,
et faire fleurir la pensée ».**

Associations



Tennis Club de Viols

La saison du Tennis Club de Viols s'achève sur de jolis résultats. Sur le plan sportif de nombreux compétiteurs ont participé aux différentes compétitions. L'équipe première masculine monte en deuxième division départementale après un brillant parcours. Le tournoi annuel a connu encore un engouement certain et si les résultats finaux ne sont pas encore connus au moment de la rédaction de l'article, le dernier carré du tableau masculin est composé de 4 violiens ce qui est une première pour le club et qui montre le dynamisme sportif de la structure.

Guillaume, notre moniteur, continue son travail de partenariat avec l'école primaire ce qui permet à beaucoup de jeunes de la commune de découvrir le tennis. Nous le remercions pour tout le travail accompli à nos côtés.

Sur le plan des festivités, nous organisons la fête du tennis le dimanche 22 juin à partir de 10h00.

Tous les adhérents et parents de nos jeunes adhérents sont invités à participer aux animations et à partager le repas du midi.

Pour ceux qui souhaitent jouer durant l'été, la fédération propose une licence « découverte » pour 4 euros qui permet de découvrir le tennis pendant 3 mois à un prix attractif.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous d'agréables congés d'été et un repos bien mérité.

Rendez-vous sur les courts !



Pour tout renseignement :
tennis.club.viols@orange.fr

CARI

Retour d'expérience d'un volontaire installé à Viols-le-Fort !

Marius Guiradoum Nangar, s'est installé sur Viols-le-Fort en septembre 2024 pour une durée de 6 mois en septembre 2024 dans la cadre d'un programme de volontariat.

Il nous fait part de son expérience au sein de l'association CARI et sur sa vie à Viols-le-Fort !

« Le partenariat noué entre Lead Tchad, CARI et France Volontaire m'a offert une opportunité de renforcement de capacité technique en Agroécologie au titre de volontaire en service civique de réciprocité. Le service civique, passé sous la tutelle de CARI dans le département Héraultais entre septembre 2024 et février 2025 m'a permis de mettre en œuvre ma mission de volontariat qui consiste à venir en Appui à l'étude des stratégies de gestion des risques de sécheresse par les agriculteurs en zones sèches dans l'Hérault. Sur le plan pratique, mon intégration et mes apprentissages facilités par CARI et ses partenaires ont connu quatre grands moments :

-Un travail de recherche réalisé dans cinq fermes (spécialisées en maraîchage, arboriculture/paraculture) sur la caractérisation des exploitations agricoles de leurs trajectoires et de leurs stratégies.

-Le renforcement de capacité, en présentiel, dans le domaine de l'agriculture/aviculture Bio, de la gestion de conflit et du secourisme ;

-La formation en ligne sur l'agroécologie à grande échelle

-Une immersion dans la vie dynamique des organisations de solidarité œuvrant en faveur du développement au niveau local, national et international. Je tiens à souligner que mon insertion socio professionnelle a été rendu possible grâce à l'esprit d'équipe, d'accompagnement et de convivialité du CARI, des agriculteurs partenaires et des habitants de Viols le Fort. J'adresse à tous ma profonde gratitude.

Mes compétences ainsi renforcées serviront à appuyer les actions de Lead Tchad en matière de développement résilient au changement climatique. »

Votre Agenda !

- > 14 juin 2025
de 10h à 12h et de 14h à 18h
Porte ouverte à Cambous
Visite du site - Viols-en-Laval
- > 14 juin 2025 à 19h
Conférence de Luc Jallot :
de Néanderthal à Cambous à la Bestiole
- > 15 juin 2025 de 10h à 14h
Découverte spéléologique et archéologique
de l'Aven Vidal à Viols-en-Laval
- > 20-21 juin 2025
Déchetterie mobile
- > 21 juin 2025 de 9h30 à 17h
Journée du livre
Secours Catholique Saint Martin de Londres
- > 22 juin 2025 à 10h
Fête du Club de Tennis
à Viols-le-Fort
- > 27 juin 2025 à 18h30
Inauguration de l'Espace Julien Baudouin,
du Foyer Rural et des toilettes sèches
- > 28 juin 2025 de 11h à 17h
Défilé de mode
Secours Catholique Saint Martin de Londres
- > 29 juin 2025
Journée détente - Tambourin Club
- > 07 juillet 2025
Bibliobus
- > 13 juillet 2025 à 20h
Repas Républicain
- > 19 juillet 2025 à 21h30
Cinéma sous les étoiles
Film "En Fanfare"
- > 1-2-3 août 2025
Fête du village
- > 06 septembre 2025
Matinée des associations du plateau violien
- > 06 septembre 2025
Radistock
- > 12-13 septembre
Déchetterie mobile
- > 20-21 septembre 2025
Journées du Patrimoine
- > 28 septembre 2025
Le Wagon Bleu fête ses 30 ans



L'équipe de l'**Office de Tourisme du Grand Pic Saint-Loup** a le plaisir de vous informer de la nouvelle programmation des visites guidées avec notamment deux balades programmées sur Viols-Le-Fort avec Caroline Lejeune, guide.

Découvrez Viols-Le-Fort

- Jeudi 17 juillet de 18h à 20h
- Jeudi 7 août de 18h à 20h

Tout public. Rendez-vous devant l'église

Vivre et mourir au Néolithique, les tombes de Viols-le-Fort.

- Jeudi 21 août de 10h30 à 12h

Public familial. Rendez-vous le long de la D127



Billetterie : <https://boutique.tourisme-picsaintloup.fr/billetterie/visites-guidees-de-loffice>